

Futaies de chênes d'Allschwil

Autor(en): **Müller, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **52 (1901)**

Heft 9

PDF erstellt am: **23.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-785802>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Futaies de chênes d'Allschwil.

Par J. Müller, inspecteur des forêts du canton de Bâle-Campagne.
(Avec gravure.)

Nos lecteurs apprendront sans doute non sans intérêt que la commune d'Allschwil, près Bâle (Bâle-Campagne), possède encore des futaies pleines de chênes, dont, à ma connaissance, peu de semblables existent en Suisse. Dans le cours du siècle écoulé, et principalement depuis 50 ans, de superbes futaies de chênes ont été exploitées, leur terrain utilisé dès lors pour des taillis de peu de valeur ou même livrés à l'agriculture. Les magnifiques peuplements de Füllinsdorf, Pratteln et Muttenz ont disparu; seul, un vestige, près de Pratteln, au pied du „Adler“, témoigne encore aujourd'hui de leur beauté d'autrefois.

Les peuplements de chênes purs ou très faiblement mélangés de hêtres forment à peine le 5 % de la surface totale des forêts du canton; cette proportion est du 4 % dans la Haute-Alsace, du 12 % dans la Basse-Alsace et du 18 % en Lorraine.

A Birseck, dans la partie nord-ouest du canton, le chêne est l'essence la plus répandue, et tout particulièrement à Allschwil. Le sol, un diluvien profond et pauvre en calcaire, est très favorable à sa croissance, de sorte que ces futaies comptent parmi les plus belles qu'on puisse voir.

Sur 204 ha. de forêts de la commune d'Allschwil, 52,75 ha. sont encore plantés en chênes purs.

Notre gravure représente précisément une des plus vieilles parcelles; la vue a été prise le 10 mai à la sortie des feuilles.

Cette forêt de chênes pédonculés (*Quercus pedunculata* Ehrh), située sur un lehm profond, est âgée de 80 à 130 ans; ses 12,50 ha. possèdent 2440 chênes, cubant 3740 m³, soit 250 chênes et 300 m³ par ha. Les diamètres, à hauteur de poitrine, varient de 20 à 80 cm., et les hauteurs de 16 à 28 m; le plus gros chêne cube 7,3 m³. Les peuplements voisins, plus jeunes, donnent par ha.:

à 70 ans, 364 tiges, cubant 240 m³,

à 50 „ 604 „ „ 135 m³.

L'épais sous-bois formé de charmes et noisetiers a été, jusqu'à maintenant et assez régulièrement, exploité tous les 10 ans.

Malgré la tendance qu'a le chêne pédonculé à former de fortes couronnes, les chênes de ces peuplements ont des tiges élancées; plusieurs groupes de vieux arbres accusent un certain nombre de sujets dont les fûts ont 18 m.

Il est à noter que la foudre ne cause que très peu de dégâts, et que dans ce peuplement de 13 ha., nous n'avons pas vu un seul exemplaire endommagé par le feu du ciel. La densité du couvert et la minime différence de hauteur d'un arbre à l'autre en sont peut-être la cause!

L'aménagement provisoire de 1890, maintenant révisé et définitif, prévoit l'enlèvement successif des chênes de mauvaise croissance, à couronnes trop faibles ou trop endommagés par les gélivures, du sous-

bois actuel et leur remplacement par une plantation de hêtres. Le sapin blanc ne sera introduit que dans les grandes clairières.

Les hêtres plantés en 1890 (à gauche dans la gravure) ont donné un résultat encourageant; des accroissements en hauteur de 50 cm. ne sont pas rares, même dans les places où ils paraissent être surcimés. Il sera ainsi formé une futaie à double étage, dont l'étage supérieur composé de chênes et l'inférieur de hêtres, éventuellement de sapins blancs.

(Traduction.)



Affaires de la Société.

Réunion annuelle de la Société des forestiers suisses, à Neuchâtel, du 4 au 7 avril 1901.

Environ 120 membres de notre société se sont trouvés au rendez-vous que nous avaient fixé nos chers collègues du riant pays de Neuchâtel. Un programme choisi, une communication du plus haut intérêt, l'agrément du pays neuchâtelois et de son aimable population, toutes ces choses ont contribué à attirer beaucoup de monde et à donner un charme particulier à cette réunion. Parmi les assistants, on remarquait avec plaisir quelques collègues venus de France.

Le dimanche soir, on fêta la joie du revoir en se réunissant dans le jardin du cercle du Musée.

Le lundi, le président annuel Monsieur le Dr. *Pettavel*, conseiller d'Etat, ouvrit la séance à 7^{1/2} heures dans la salle du Grand Conseil. Dans un magistral discours, il donne un rapide aperçu des bases essentielles de la législation forestière neuchâteloise et relate tous les progrès accomplis dans ce domaine. Il est chaleureusement applaudi.

Sont désignés comme secrétaires: MM. M. *Decoppet*, inspecteur forestier d'arrond. à Aigle, et *Garonne*, inspecteur forestier communal, à Liestal, puis, comme scrutateurs, MM. *Grenier*, adjoint à Couvet et *Ruedi*, junior, à Zürich.

L'assemblée reçoit dans la société 9 nouveaux membres. Puis, il est donné lecture d'une lettre de l'Association des préposés forestiers suisses tendant à obtenir l'appui de notre société pour une demande qu'elle adresse aux Chambres fédérales. Cette demande a pour but d'obtenir un subside en vue de l'amélioration du traitement des préposés. Ce subside serait de 10-20 cts. par ha. de l'étendue totale des forêts de chaque canton. Cette demande est appuyée par M. *Baldinger*, conseiller national; l'assemblée décide de la renvoyer au comité pour étude.

M. *Roulet*, président du comité permanent, présente le rapport annuel de ce dernier.

Il en résulte que notre société compte 332 membres, contre 339 à l'exercice précédent. Sont décédés: MM. *Fankhauser*, inspecteur fores-